

PHILANEWS

NUMÉRO 8/2022

Les PhilaNews paraissent une fois par mois et fournissent des informations sur les nouvelles émissions de timbres de la Poste, sur les fermetures de filiales et donc sur les oblitérations dernier jour correspondantes, ainsi que sur les événements spécialisés destinés aux philatélistes et aux amateurs de timbres.

Émission de timbres-poste du 8 septembre 2022




Outre le cachet officiel du jour d'émission, vous pouvez aussi faire apposer sur vos documents du jour d'émission un cachet de lieu choisi individuellement pour chaque timbre. Dans la mesure du possible, celui-ci a un rapport direct avec le sujet du timbre.

Les ordres d'oblitération peuvent être envoyés à l'adresse suivante:

Poste CH Réseau SA, Traitement des ordres, Werkstrasse 41, 3250 Lyss.

Les envois sans adresse à renvoyer à l'expéditeur après oblitération doivent être accompagnés d'une enveloppe affranchie et adressée.

Le cas échéant, veuillez signaler clairement vos ordres d'oblitération avec «cachet de lieu» ou «cachet du jour d'émission» suivant votre souhait.

Émission du 8.9.2022	Cachet du jour d'émission	Cachet de lieu	Remarques
<p>Timbre-poste spécial Station de recherche Jungfrauoch</p> 			<p>La station de recherche se trouve au Jungfrauoch.</p>

DIE POST 

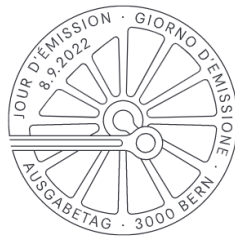
Timbre-poste spécial
Gertrud Kurz



Gertrud Kurz a vécu à Berne avec sa famille.

Émission	Cachet du jour d'émission	Cachet de lieu	Remarques
----------	---------------------------	----------------	-----------

Timbre-poste spécial
Transports publics



Le 9 août 1847, la première ligne de chemin de fer régulière de Suisse était mise en service entre Zurich et Baden. Le timbre-poste spécial célèbre cet anniversaire.

Timbre-poste spécial
La randonnée – sport populaire



La gagnante du concours de création ouvert au public habite à Zofingue.

Timbre-poste spécial
Typiquement suisse



Ce timbre représente le Cervin, emblème de notre pays et l'une des montagnes les plus connues au monde. Le Cervin se trouve également sur le timbre-réclame Zermatt.

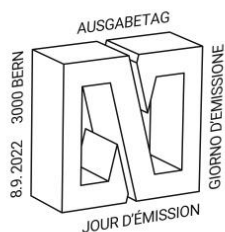
Timbre-poste spécial
**100 ans du service de la
 sécurité aérienne suisse**



Le siège principal de Skyguide se trouve à Genève.

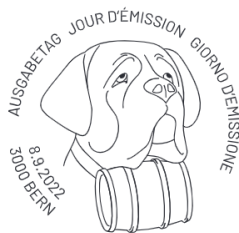
Émission	Cachet du jour d'émission	Cachet de lieu	Remarques
----------	---------------------------	----------------	-----------

Timbre-poste spécial
**100 ans de l'Association des
 archivistes suisses VSA-AAS**



Le secrétariat de l'AAS se trouve à Urtenen-Schönbühl.

Bloc spécial
**Inventions suisses –
 Barryvox**



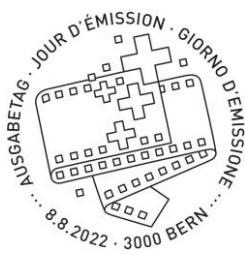
Felix Meier, domicilié à Eglisau, a largement contribué à l'invention de l'appareil.

Bloc spécial
Émission commune
Autriche – Liechtenstein –
Suisse (jour d'émission
9.9.22)



La ligne ferroviaire à voie unique de 18 kilomètres relie Feldkirch à Buchs (SG) en passant par Schaan. Buchs est une gare frontière.

Bloc spécial*

Swiss Crypto Stamp 2.0

Cachet de lieu Locarno en raison de la collaboration avec le Festival du film de Locarno

Les Swiss Crypto Stamps ne font pas partie du programme d'émission officiel de la Poste.

Nouveauté Timbre-bon

Bloc spécial*

Timbre-bon «Gelateria di Berna»

Le 26 juillet 2022, la Gelateria di Berna a été la première entreprise suisse à lancer un timbre-bon en collaboration avec la Poste. Pour la Poste, ce partenariat tient lieu d'essai de vente. Vous trouverez de plus amples informations sur le produit sur le site de la [Gelateria di Berna](#) ou sur www.postshop.ch.

Le timbre-bon ne fait pas partie du programme d'émission officiel de la Poste. Il n'y a ni cachet d'émission ni enveloppe du jour d'émission.

Cachet spécial	Site de la filiale spéciale	Adresse d'envoi	Date limite d'envoi
----------------	-----------------------------	-----------------	---------------------

**Émission commune Autriche
– Liechtenstein – Suisse**

Pas de cachet spécial. Oblitéré avec les oblitérations du jour d'émission des trois organisations postales.

Pfarramt Levis, Mutterstrasse 73,
A-6800 Feldkirch

Heures d'ouverture:
Vendredi 9 septembre 2022,
11h00 – 17h00
Samedi 10 septembre,
9h00 – 16h00

Poste CH Réseau SA
Logistique PN
Traitement des ordres
«Émission commune»
Werkstrasse 41
3250 Lyss

9.10.2022



Seront également oblitérés les envois de la poste aux lettres expédiés affranchis au moyen de timbres valables. Veuillez observer les valeurs d'affranchissement en vigueur, y compris pour les envois recommandés.

Les envois sans adresse à renvoyer à l'expéditeur après oblitération devront être accompagnés d'une enveloppe affranchie et adressée.



Bloc spécial avec les timbres des trois pays



Bloc spécial avec le timbre suisse



1. Envois au départ de la Suisse

Pour les envois au départ de la Suisse qui présentent le bloc spécial avec les timbres des trois pays (ou des timbres de différents pays détachés du bloc spécial), seul le timbre suisse fait office d'affranchissement. Après oblitération, les envois sont acheminés de Suisse par les canaux postaux ordinaires.

Les envois portant uniquement des timbres-poste autrichiens et liechtensteinois (découpés du bloc spécial) ne peuvent pas être expédiés à découvert au départ de la Suisse. Dans ce cas, il convient de joindre une enveloppe munie d'un affranchissement suisse pour le retour.

2. Envois au départ de l'Autriche et du Liechtenstein

Pour les envois au départ de l'Autriche ou du Liechtenstein et qui présentent le bloc spécial avec les timbres des trois pays (ou des timbres de différents pays détachés du bloc spécial), seuls les timbres-poste autrichiens et liechtensteinois font office d'affranchissement. Après oblitération, les envois sont acheminés depuis l'Autriche ou le Liechtenstein par les canaux postaux ordinaires.

Attention: pour les envois au départ de l'Autriche avec le bloc spécial contenant les timbres des trois pays, un timbre-poste autrichien doit également être collé en haut à droite, car un port valable en Autriche doit impérativement figurer en haut à droite.

Les envois munis du bloc spécial avec le timbre-poste suisse ou uniquement du timbre suisse détaché du bloc spécial ne peuvent pas être expédiés à découvert au départ de l'Autriche ou du Liechtenstein. Dans un tel cas, il convient de joindre une enveloppe munie d'un affranchissement en timbres-poste autrichiens ou liechtensteinois. Vous trouverez les adresses correspondantes au point 4.

3. Timbres isolés / Autres documents / Affranchissements mixtes

Si le même document comporte les timbres spéciaux de deux pays ou de tous les pays, les règles d'oblitération suivantes s'appliquent: Timbre du Liechtenstein et timbre suisse (ne s'applique pas au timbre autrichien): les timbres de ces deux pays peuvent être oblitérés avec le même cachet lorsque les timbres sont disposés de telle sorte qu'une seule empreinte permet d'oblitérer simultanément les timbres des deux pays. Dans ce cas, ils peuvent être oblitérés avec le cachet d'un des deux pays au choix.

Les documents munis de l'empreinte du cachet du Liechtenstein ne peuvent toutefois pas être expédiés à découvert au départ de la Suisse. Dans ce cas, il convient de joindre une enveloppe munie d'un affranchissement suisse pour le retour.

Attention: seuls les timbres-poste autrichiens peuvent être oblitérés avec le cachet autrichien. Les timbres suisses et liechtensteinois ne peuvent pas être oblitérés avec le cachet.

Les timbres-poste isolés de l'un de pays ne peuvent pas être oblitérés avec le cachet du jour d'émission de l'autre pays. En revanche, il est possible d'apposer le cachet du jour d'émission correspondant sur les timbres des trois pays figurant sur le même document. Cela peut toutefois uniquement se faire si les timbres-poste sont collés de telle sorte que les différentes empreintes ne puissent pas se chevaucher (prévoir un espace entre les timbres-poste). Dans le cadre de l'utilisation de l'ensemble du bloc spécial avec les trois timbres, cela est possible avec l'oblitération demi-lune.

En cas d'affranchissements mixtes (émission commune avec d'autres timbres-poste suisses ayant cours), seuls les timbres suisses sont oblitérés avec le cachet ordinaire du jour «3000 Bern 1 Postparc, Date 9.9.22-18». Dans ce cas, les timbres autrichiens et liechtensteinois ne sont pas oblitérés.

4. Demandes d'oblitération

Les demandes écrites d'oblitération de l'émission commune doivent être envoyées avec la mention «Émission commune AT – LI – CH» d'ici au 9 octobre 2022 au plus tard à l'adresse suivante:

Poste CH Réseau SA
Logistique PN
Werkstrasse 41
3250 Lyss
Suisse

Pour les envois au départ de la Principauté de Liechtenstein:

Liechtensteinische Post AG
Philatelie Liechtenstein
Alte Zollstrasse 11
9494 Schaan
Liechtenstein

Pour les envois au départ de l'Autriche:

Zentrale Stempelstelle – Philatelie
Rochusplatz 1
1030 Wien

Les envois sans adresse à renvoyer à l'expéditeur après oblitération devront être accompagnés d'une enveloppe de retour affranchie et adressée.

Aucun envoi-valeur n'est admis pour l'oblitération. En revanche, les envois «Recommandé» sont possibles. Seuls les timbres du pays dans lequel l'envoi est acheminé sont valables pour l'affranchissement.

La Poste se réserve le droit de retourner sans oblitération et sans commentaire les demandes d'oblitération qui ne répondent pas aux règles.

Oblitérations dernier jour

Localité	Dernier jour	Adresse d'envoi	Distribution	Date limite d'envoi
6942 Savosa	16.07.2022	Poste CH Réseau SA Logistique PN Traitement des ordres Werkstrasse 41 3250 Lyss	6942 Savosa	26.09.2022
2544 Bettlach*	26.08.2022	Poste CH Réseau SA Logistique PN Traitement des ordres Werkstrasse 41 3250 Lyss	2540 Grenchen	26.09.2022

Déménagement du comptoir des timbres de Bâle

Le comptoir des timbres de la filiale de Basel Annahme déménage dans la filiale d'Elisabethen le 1^{er} septembre. En effet, l'immeuble abritant le site actuel dans la filiale de Basel Annahme sera démolie en 2023. La clientèle aura la joie de découvrir un nouveau cachet philatélique sur le nouveau site.

Dernier jour d'utilisation 31.08.2022

Premier jour d'utilisation 01.09.2022



* = avec timbre-réclame

Les envois et timbres à oblitérer avec l'oblitération dernier jour doivent être expédiés dans une enveloppe affranchie à l'adresse d'envoi indiquée. Les envois sans adresse à renvoyer à l'expéditeur après oblitération devront être accompagnés d'une enveloppe affranchie et adressée.

Veuillez signaler clairement vos ordres d'oblitération avec «timbre-réclame».

Pas d'oblitérations philatéliques dans les filiales en partenariat

Les filiales en partenariat («la Poste dans l'épicerie du village») n'oblitérent aucun timbre-poste ni produit philatélique quel qu'il soit. Les timbres à date dont elles disposent sont utilisés exclusivement pour les quittances de versement, les attestations de dépôt, les invitations à retirer un envoi et autres pièces justificatives.

Poste CH Réseau SA
Timbres-poste et philatélie
Wankdorffallee 4
3030 Berne

Tél. 0848 66 55 44
Fax 058 667 62 68
E-mail: stamps@poste.ch
www.poste.ch/timbres-poste

